



DELIBERATION N°2026-29

Représentants élus à France Dignes

Extrait du Registre des Délibérations

COMITÉ SYNDICAL DU 01 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Présents : 23

M.	FREMIN DU SARTEL	Suppléant de	STEPHO Damien	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	LOQUET Bruno	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	TOISON Stéphan	Titulaire		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	FAVREAU Patrick	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	ANEST Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	MEZARD Hugues	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE
M.	BIZARD Freddy	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE
M.	TROGNON Luc	Suppléant de	COURTAT Didier	Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés : 7

M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian	CA Pays de Dreux	SAINT-OUEN-MARCHEFRC
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
Mme	PAUL Nadine	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	MITSIALIS Nicolas	Suppléant de	DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Également présents (sans voix délibérative) : 2

M.	MEDARD Anthony	Suppléant de	ROY Raymond LUBOW	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	GENCE Xavier	Suppléant de	Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS

Participaient également à la réunion : 2

M.	DESHAYE Ludovic	Conseiller municipal		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	DEHOUMONT Ingrid	Adjointe au maire		EPN	JOUY SUR EURE

Mme Martine Le Bris est nommée secrétaire de séance.

Exposé de la 4^{ème} Vice-Présidente :

Mme Paturel, 4^{ème} Vice-Présidente, présente l'association France Dignes :

France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Cette association est l'aboutissement de l'action « création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues » telle que définie par le Plan de Submersion Rapide (PSR) publié en février 2011.

L'association France Dignes a pour missions de :

- Mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- Renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- Représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- Assurer une veille technique et réglementaire ;
- Assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- Conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres : de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille réglementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI » est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. La gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions relève de cette compétence.

Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que le SEBV participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Vu l'exposé de la 4^{ème} Vice-Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2131-1 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R 2122-8 ;

Vu la Décision n°2022-01 actant l'adhésion à l'Association France Dignes ;

Vu les délibérations n°2026-13, n°2026-14, n°2026-16 relatives à l'installations des nouveaux délégués, du Président et des Vice-Présidents du SBV ;

Considérant l'intérêt que représente cette adhésion pour le SEBV ;

Considérant que suite aux élections du SEBV, il est nécessaire de désigner un nouveau un représentant titulaire et suppléant du SEBV ;

L'objet de la présente délibération vise à soumettre au vote du Comité syndical la désignation d'un référent élu titulaire et un référent élu suppléant au sein de l'association France Dignes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **De poursuivre l'adhésion** à l'association France Dignes (cotisation annuelle de 750 €TTC à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré).
- **De désigner** comme représentant(s) titulaire et suppléant au sein de cette association : **M. TRIBOUILLOIS (1^{er} Vice-Président) et M. ALORY (2^{ème} Vice-Président).**

(1 représentant jusqu'à 49 km de digues gérés, 2 de 50 à 199 km, 3 au-delà – chaque représentant a un suppléant).

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 08 juillet 2026
Le Président,

Stéphane LEMOINE

Le Président,

Stéphane LEMOINE

SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :

- 8 JUL. 2026

SOUS-PREFECTURE
DE DREUX



MISE EN RÉSEAU

PARTAGE D'EXPIÉRIENCES

REPRÉSENTATION



MISE À DISPOSITION D'OUTILS

PROFESSIONNALISATION

VEILLE



LES DIGUES EN RÉSEAU

1000 GESTIONNAIRES EN FRANCE

9000 KM DE DIGUES

DES MILLIONS DE PERSONNES PROTÉGÉES

LES DIGUES EN RÉSEAU

FRANCE DIGUES

ASSOCIATION
NATIONALE
DES GESTIONNAIRES
DE DIGUES



ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DE DIGUES

2, CHEMIN DES MARRONIERS | 38 100 GRENOBLE | 04 76 48 81 05

CONTACT @ FRANCE-DIGUES.FR | WWW.FRANCE-DIGUES.FR



AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

CONCEPTION GRAPHIQUE : THOMAS LEVOT - MOTUS | RYTHMORUM, SNOVA, FRANCE SPORTS ET ULM SA

COMMENT ADHÉRER ?

La personne morale de droit public décide officiellement de son adhésion puis désigne, selon les procédures qui lui sont propres, un ou plusieurs représentants selon le linéaire de digues en gestion, ainsi qu'un ou plusieurs contacts techniques.

POURQUOI FRANCE DIGUES ?

En février 2011, suite aux conséquences de Xynthia et à de nombreux événements impliquant la déailliance de digues au cours de ces deux dernières décennies, l'État décide de mettre en œuvre un certain nombre de mesures dans le cadre du Plan de submersion rapide (PSR).

Parmi les mesures annoncées figure la création d'une filière professionnelle pour les gestionnaires de digues.

Le projet, baptisé France Dignes, vise à structurer la profession de gestionnaire de digues et à être un lieu d'échanges techniques et de formation pour renforcer les compétences. France Dignes se constitue deux ans plus tard, le 22 mai 2013, en tant qu'association loi 1901

À QUI S'ADRESSE L'ASSOCIATION ?

France Dignes s'adresse aux gestionnaires publics de digues de protection contre les inondations, qu'elles soient maritimes, torrentielles ou fluviales.

L'association rassemble des gestionnaires de toute la France dans un réseau permettant d'échanger leurs savoir-faire et expériences, de partager leurs questionnements et problématiques liés à la gestion des digues, et de développer leurs connaissances.

LES MISSIONS

L'objectif de l'association est de structurer et consolider la filière professionnelle des gestionnaires de digues autour de 5 axes :

→ **Renforcer les compétences métier :** améliorer et diffuser les bonnes pratiques

→ **Mettre en réseau les gestionnaires :** diffuser et partager le savoir et les expériences de chacun

→ **Représenter la profession :** être la voix des gestionnaires auprès de l'État, du grand public...

→ **Assister les gestionnaires :** fournir une aide face aux problèmes quotidiens

→ **Porter des projets :** progresser, évoluer, coopérer, construire...

France Dignes, c'est aussi un appui technique et réglementaire aux gestionnaires et un accompagnement pour la mise en œuvre de leurs missions. L'association organise des journées techniques ciblées sur des sujets répondant aux besoins des adhérents. Elle les représente auprès de diverses instances afin que les réalités de terrain soient mieux comprises et prises en compte.

POURQUOI ADHÉRER ?

Devenir membre de France Dignes, c'est :

- un accès et une participation au réseau des professionnels et experts de la gestion des digues : retours d'expérience, échanges et mutualisation des compétences et des connaissances, etc.
- orienter les actions de l'association
- bénéficier d'une veille et d'un appui technique et réglementaire
- participer aux groupes de travail et au Comité technique de France Dignes (débat, analyses, réaction à l'actualité technique et réglementaire, réponse à diverses sollicitations, etc.)
- la gratuité des journées techniques organisées par l'association
- un accès privilégié à notre site internet, à sa base documentaire et à son forum
- des guides et fiches techniques produits par l'association
- des tarifs préférentiels sur nos prestations
- la gratuité des formations au logiciel SIRS V2, des guides techniques et de l'assistance téléphonique

→ **Mettre en réseau les gestionnaires :** diffuser et partager le savoir et les expériences de chacun

→ **Représenter la profession :** être la voix des gestionnaires auprès de l'État, du grand public...

→ **Assister les gestionnaires :** fournir une aide face aux problèmes quotidiens

→ **Porter des projets :** progresser, évoluer, coopérer, construire...

France Dignes, c'est aussi un appui technique et réglementaire aux gestionnaires et un accompagnement pour la mise en œuvre de leurs missions. L'association organise des journées techniques ciblées sur des sujets répondant aux besoins des adhérents. Elle les représente auprès de diverses instances afin que les réalités de terrain soient mieux comprises et prises en compte.

LES MOYENS

Les ressources financières sont assurées par les cotisations, une subvention de l'État et les prestations particulières effectuées par France Dignes.



SIRS DIGUES, LOGICIEL MÉTIER

Le SIRS Dignes V2 est un logiciel coopératif porté par l'association, permettant de centraliser et de pérenniser les données relatives aux systèmes d'endiguement, de les actualiser et de les restituer sous forme de rapports, cartes ou requêtes, afin de répondre au mieux aux obligations techniques et réglementaires de la profession. Développé par et pour les gestionnaires, ce logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau combine une base de données, une base documentaire, une cartographie interactive et une application mobile

INISTEA, PARTENAIRE DE LONGUE DATE

Présent dès 2003 aux côtés des gestionnaires de digues, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture a su mobiliser ses moyens et ceux de l'ingénierie publique pour offrir rapidement des outils techniques d'évaluation, de connaissance et d'aide à la décision. C'est donc avec une satisfaction légitimement partagée par tous qu'Inistea est à ce jour notre premier membre associé.

L'APPUI DES EXPERTS JURIDIQUES DU CEPRI

Le Centre européen de prévention du risque d'inondation est le partenaire privilégié des collectivités qui doivent gérer ce risque. Dès 2003, le Cepri a porté son expertise juridique sur la thématique des digues, éditant un certain nombre de guides méthodologiques relatifs au statut juridique et réglementaire des ouvrages. Le Cepri est donc le partenaire incontournable de France Dignes et en est membre associé.

L'EXPERTISE PUBLIQUE DU CEREMA

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, membre associé de France Dignes depuis 2016, apporte son expertise sur les digues maritimes ou fluviales et accompagne les territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Sa participation sur les sujets techniques et réglementaires portés par l'association est un véritable atout pour nos adhérents.

LE SITE INTERNET, PLATEFORME D'ÉCHANGES

Informez-vous sur les événements et les actualités, découvrez et partagez des ressources documentaires, participez aux différents forums, accédez à l'annuaire des gestionnaires et structures

→ www.france-dignes.fr

